



Juin 2025

La réussite aux concours de l'agrégation selon le profil des candidats

Gabrielle REDON

En 2024, 32 300 inscriptions aux concours de l'agrégation de l'enseignement secondaire ont été enregistrées, dont 54 % dans la voie externe. Parmi les inscriptions à cette voie, 28 % proviennent de candidats également inscrits dans une autre voie d'accès.

Les candidats uniquement inscrits à la voie externe sont une fois sur deux âgés de moins de 30 ans. Trois sur dix sont étudiants, la moitié sont enseignants. Ils sont plus souvent immigrés et d'origine sociale modeste que l'ensemble de la population éligible à ce concours. Les immigrés sont plus présents en langues (26 %) et dans les disciplines scientifiques (21 %) et professionnelles (19 %) que dans l'ensemble des disciplines (15 %).

C'est en langues et dans les disciplines scientifiques que les taux de réussite sont les plus élevés, respectivement 27 % et 26 %, alors que l'éducation physique et sportive est la discipline la plus sélective avec un taux de réussite de 13 %.

Au fil des étapes du concours, la proportion des candidats étudiants augmente. À profil similaire, les étudiants sont plus souvent présents aux épreuves écrites et les réussissent mieux. Les femmes, ainsi que les candidats immigrés ou issus de milieux modestes ont moins de chances d'être admissibles. L'admission aux concours externes de l'agrégation dépend essentiellement des notes à l'écrit, mais les plus jeunes conservent un avantage.

Le concours de l'agrégation de l'enseignement secondaire vise à recruter des professeurs qui exerceront majoritairement en lycée, mais aussi dans l'enseignement supérieur (en section de technicien supérieur, en classe préparatoire ou à l'université) et en collège. Trois voies d'accès au concours sont proposées : la voie externe, la voie externe spéciale et la voie interne (Encadré 1). Dans chaque voie, il existe différentes sections, ou disciplines.

Un candidat a la possibilité de se présenter à plusieurs sections ou options au sein d'une même voie d'accès. Il peut également candidater dans différentes voies. En 2024, les 32 290 inscriptions à l'agrégation, toutes voies confondues et hors candidats inscrits à titre étranger¹, correspondent à 26 730 candidats différents.

Dans la suite de cette publication, les chiffres se rapportent aux inscriptions et non aux candidats.

Plus d'une inscription sur deux concerne la voie externe

En 2024, sur les 32 290 inscriptions à l'agrégation, 54 % concernent la voie externe, 43 % la voie interne, et 2 %

la voie externe spéciale (Figure 1). Les candidats inscrits au concours interne sont plus souvent présents aux épreuves écrites que ceux inscrits au concours externe, 67 % contre 50 %, mais ils sont moins souvent admis : parmi les candidats présents, seuls 11 % des internes sont admis contre 18 % des externes. Dans la voie externe spéciale, 14 % des candidats présents sont admis.

La voie interne apparaît notamment comme la plus sélective aux écrits : moins d'un candidat présent sur quatre est déclaré admissible à l'issue des épreuves écrites, contre plus d'un sur trois à l'externe spécial et à l'externe. Lors des épreuves orales d'admission, c'est la voie externe spéciale qui apparaît la plus sélective, avec 41 % d'admis (sur liste principale) parmi les admissibles, contre 48 % et 47 % pour les voies externe et interne.

Les enseignants représentent 97 % des inscrits de la voie interne mais aussi 61 % des inscrits de la voie externe. Leur taux de réussite est plus faible que celui des étudiants. Dans la voie externe, 35 % des étudiants présents sont admis contre seulement 10 % des enseignants.

1. 32 850 si on prend en compte les candidats inscrits à titre étranger.

Encadré 1 : L'agrégation du second degré

L'agrégation du second degré² vise à recruter les professeurs agrégés de l'enseignement secondaire, amenés pour la plupart à enseigner dans les lycées, mais aussi dans les collèges ou dans l'enseignement supérieur (classes préparatoires, sections de techniciens supérieurs, IUT, universités ou grandes écoles).

Il existe trois voies d'accès au concours : la voie externe, la voie externe spéciale et la voie interne. Chaque voie comprend plusieurs sections, ou disciplines, différentes. Ainsi en 2024, vingt sections différentes étaient proposées au concours externe, cinq à l'externe spécial et dix-huit à l'interne. Certaines sections offrent plusieurs options. À des fins de simplification, les différentes sections et options ont été regroupées en six grandes disciplines : disciplines littéraires et sciences humaines, langues, disciplines scientifiques, sections professionnelles, disciplines artistiques, éducation physique et sportive (EPS). Ces grandes disciplines sont analysées ici dans leur globalité même si, au sein de ces regroupements, le profil des candidats et la sélectivité du concours peuvent varier d'une section ou d'une option à l'autre.

Les conditions d'accès

Les candidats doivent remplir les conditions requises pour pouvoir être fonctionnaire : être de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse, disposer de ses droits civiques, ne pas avoir eu de condamnation incompatible avec les fonctions exercées. Ils ne doivent pas dépasser l'âge légal de départ à la retraite au moment de la titularisation (après accomplissement du stage d'un an).

Le concours externe s'adresse à tous les candidats titulaires au minimum d'un diplôme de master, ou équivalent ; le concours externe spécial est destiné aux titulaires d'un doctorat ; enfin le concours interne est réservé aux fonctionnaires totalisant au moins cinq ans de services publics et qui détiennent comme les candidats externes, un diplôme de master ou équivalent. L'ensemble de ces conditions s'apprécie à la date de publication des résultats d'admissibilité.

Les épreuves

Les concours se déroulent en deux étapes : l'admissibilité et l'admission.

Pour les trois voies d'accès, les concours se composent d'épreuves écrites d'admissibilité ainsi que d'épreuves orales d'admission, dont le nombre, la nature et les coefficients diffèrent selon les sections.

Plus d'informations sur les concours de l'agrégation sont disponibles sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-au-lycee-ou-au-college-l-agregation-142>

Figure 1 : Processus de recrutement à l'agrégation du second degré en 2024

	Inscrits	Présents aux écrits		Admissibles		Admis sur liste principale		Taux de réussite (admis/présents) en %	Sélectivité (présents/admis)
		Effectifs	% des inscrits	Effectifs	% des présents	Effectifs	% des admissibles		
Ensemble	32 290	18 410	57	5 700	31	2 700	47	14,7	6,8
Dont									
Concours externe, hors spécial	17 550	8 730	50	3 350	38	1 610	48	18,5	5,4
dont étudiants	3 730	3 070	82	1 620	53	1 060	66	34,7	2,9
dont enseignants	10 730	4 540	42	1 440	32	430	30	9,5	10,5
Concours externe spécial	780	320	42	110	34	40	41	13,8	7,2
Concours interne	13 960	9 350	67	2 240	24	1 050	47	11,2	8,9

Source : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidatures à l'agrégation du second degré de l'enseignement public en 2024, hors inscriptions à titre étranger.

Lecture : En 2024 les candidats présents aux épreuves écrites, toutes voies confondues, sont 14,7 % à être admis à un concours de l'agrégation.

2. Il existe d'autres concours nationaux d'agrégation qui permettent, eux, l'accès au corps des professeurs des universités dans les disciplines juridiques, politiques et de gestion.

Plus du quart des inscriptions à la voie externe proviennent de candidats également inscrits dans une autre voie d'accès

Les conditions d'inscription aux voies interne et externe spéciale sont plus restrictives que celles de la voie externe. Beaucoup des candidats ces deux voies choisissent donc de s'inscrire en parallèle à la voie externe, afin de multiplier leurs chances de réussite. Ainsi, 43 % des candidatures déposées par des enseignants à l'agrégation externe proviennent de candidats également inscrits à au moins une autre voie d'accès (pour l'essentiel à la voie interne) [Figure 2]. Cette situation tend à surreprésenter le poids des enseignants dans l'analyse. Le taux de réussite des candidats enseignants qui se présentent à l'agrégation externe est plus faible parmi ceux qui candidatent aussi à d'autres voies (8 %) que parmi ceux inscrits dans cette seule voie (11 %). Cet écart résulte pour partie d'une différence de profil mais aussi d'abandons prématurés parmi les pluri-inscrits, les épreuves de la voie interne se déroulant avant celles de la voie externe.

Afin d'analyser plus précisément les profils des candidats ne remplissant pas les conditions d'inscription plus strictes des autres voies, la suite de cette publication se concentre sur les candidatures à l'agrégation externe sans inscription parallèle à une autre voie d'accès, soit 12 670³ candidatures. Le profil et le parcours des candidats de la voie interne font l'objet d'un développement spécifique (Encadré 2).

Les candidats âgés de moins de 30 ans et les hommes sont surreprésentés parmi les inscrits à la voie externe seule

Parmi les candidats inscrits exclusivement à l'agrégation externe, 29 % sont étudiants, 48 % sont enseignants et 12 % occupent un emploi autre qu'enseignant (Figure 2). Les hommes sont majoritaires (53 %), alors qu'ils sont minoritaires dans la population répondant aux critères d'éligibilité du concours externe (la population de référence), soit 48 % (Figure 3). Les candidats sont plus jeunes que la population de référence : 55 % ont moins de 30 ans (contre 20 % de la population de référence) et 22 % ont 40 ans ou plus (contre 44 %). Ils ont aussi plus souvent une ascendance migratoire : 15 % sont

immigrés, contre 9 % dans la population de référence, et 12 % ont au moins un parent immigré (contre 10 %).

En termes d'origine sociale, les candidats sont moins souvent issus d'un ménage à dominante cadre ou intermédiaire (55 %) que dans la population de référence (61 %). Ils ont en revanche plus souvent au moins un parent dans la fonction publique (49 % contre 43 %), et en particulier un parent enseignant (22 % contre 17 %).

Les immigrés surreprésentés en langues mais aussi dans les disciplines scientifiques et professionnelles

Selon la discipline, le profil des candidats inscrits diffère fortement. Ainsi dans les disciplines professionnelles, à peine 8 % des inscrits sont étudiants alors que c'est le cas de presque la moitié des candidats dans les disciplines littéraires et sciences humaines (Figure 4). En EPS, sept candidats inscrits sur dix sont déjà enseignants, deux fois plus qu'en lettres et sciences humaines. Dans les disciplines artistiques et professionnelles, un candidat inscrit sur cinq occupe un emploi non enseignant contre moins d'un sur dix en lettres et sciences humaines (et à peine 3 % en EPS).

Seuls trois inscrits sur dix ont moins de 30 ans dans les sections professionnelles, et moins de quatre sur dix dans les disciplines artistiques, alors que cette tranche d'âge est largement majoritaire en éducation physique et sportive (91 % des inscrits), dans les disciplines littéraires et sciences humaines (67 %) ou dans les disciplines scientifiques (61 %). Les langues se distinguent par une forte proportion de femmes, les trois quarts des candidats, quand elles ne sont qu'un tiers dans les disciplines scientifiques. Les candidats immigrés sont très présents en langues (un inscrit sur quatre) ainsi que dans les disciplines scientifiques et professionnelles (un sur cinq), alors que leur part ne dépasse pas 5 % des inscrits dans les autres disciplines. Les descendants d'immigrés se répartissent de façon plus équilibrée : leur part parmi les inscrits varie de 8 % en éducation physique et sportive à 14 % en langues.

En termes d'origine sociale, une candidature sur trois dans les disciplines littéraires et sciences humaines est présentée par un candidat issu d'un foyer à dominante cadre contre seulement une candidature sur cinq dans les disciplines professionnelles.

3. Certains candidats peuvent être inscrits dans plusieurs sections ou options. Ils sont alors comptés autant de fois que de nombre d'inscriptions. Ces cas sont toutefois limités : parmi les 12 670 candidatures externes sans inscription parallèle à la voie interne ou externe spéciale, 6 % proviennent de candidats qui ont également candidaté dans une autre section ou option. Les domaines les plus concernés par ces multi-inscriptions sont les disciplines professionnelles (pour 37 %), scientifiques (30 %) et littéraires (22 %).

Figure ② : Répartition des candidats externes par stratégie d'inscription, selon la situation professionnelle

	Effectifs	Inscrits uniquement en externe		Inscrits aussi dans une autre voie	
		Effectif	Part (en %)	Effectif	Part (en %)
Étudiants	3 730	3 720	100	10	0
Enseignants	10 730	6 080	57	4 650	43
Autres emplois dans le secteur public ou privé	1 660	1 490	90	170	10
Autres situations	1 420	1 380	97	40	3
Ensemble des candidatures externes	17 550	12 670	72	4 876	28

Source : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidatures à l'agrégation externe (hors externe spéciale) en 2024, hors inscrits à titre étranger.

Lecture : Les candidatures à l'agrégation externe déposées par des enseignants proviennent pour 43 % de candidats également inscrits dans une autre voie d'accès (interne ou externe spéciale).

Figure ③ : Profil des candidats inscrits à l'agrégation externe seule en 2024

en %

	Candidats au concours externe non inscrits dans une autre voie	Population de référence
Sexe		
Femmes	47	52
Hommes	53	48
Âge au 31/12		
Moins de 25 ans	19	3
25 à 29 ans	36	17
30 à 39 ans	23	35
40 à 49 ans	13	24
50 ans et plus	9	21
Lien à l'immigration		
Immigrés ⁽¹⁾	15	9
Descendants d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽²⁾	5	4
Descendants d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	7	6
Ni immigré, ni descendant d'immigré	73	82
Parents dans la fonction publique		
Oui, les deux parents ⁽²⁾	18	13
Oui mais un seul des deux parents	31	31
Aucun parent	51	57
Parents enseignants⁽³⁾		
Oui les deux parents ⁽²⁾	5	3
Un parent enseignant et un non enseignant	17	13
Aucun parent	78	83
PCS des parents⁽³⁾		
Dominante cadre	29	32
Dominante intermédiaire	26	29
Dominante employé	18	16
Dominante petit indépendant	9	9
Dominante ouvrier	9	8
Un seul actif employé ou ouvrier (ou aucun parent n'ayant travaillé)	10	6
Effectif	12 670	5 076 260

Source : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - SDessi.

Champ : Candidatures à l'agrégation externe (hors spéciale) en 2024, pour les candidats non inscrits dans une autre voie d'accès, hors inscrits à titre étranger.

Note : La population de référence désigne les personnes résidant en France dans un logement ordinaire (champ de l'enquête Emploi), âgées de moins de 60 ans et qui respectent les conditions d'inscription au concours, à savoir les personnes disposant de la nationalité française ou de celle d'un pays appartenant à l'Espace économique européen et d'un diplôme de niveau bac +5 minimum, en 2024.

(1) Né étranger à l'étranger.

(2) Les deux parents, ou le parent en cas de famille monoparentale.

(3) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale).

Lecture : En 2024, 15 % des candidats inscrits uniquement à l'agrégation externe sont immigrés contre 9 % de la population éligible au concours.

Figure 4 : Profil des candidats inscrits à l'agrégation externe seule en 2024, par discipline

en %

	Inscrits à l'externe uniquement					
	Lettres et sciences humaines	Langues	Disciplines scientifiques	Sections professionnelles	Disciplines artistiques	Éducation physique et sportive
Sexe						
Femmes	49	75	33	42	68	39
Hommes	51	25	67	58	32	61
Âge au 31/12						
Moins de 25 ans	22	14	25	6	8	35
25 à 29 ans	45	34	36	22	30	55
30 à 39 ans	20	25	21	32	30	6
40 à 49 ans	8	18	9	25	22	2
50 ans et plus	5	10	9	14	10	1
Lien à l'immigration						
Immigrés ⁽¹⁾	5	26	21	19	5	1
Descendants d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽²⁾	4	6	4	7	2	3
Descendants d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	9	8	6	6	7	5
Ni immigré, ni descendant d'immigré	81	60	69	68	86	91
Parents dans la fonction publique						
Oui, les deux parents ⁽²⁾	19	19	17	16	19	25
Oui mais un seul des deux parents	32	32	30	29	28	39
Aucun parent	49	49	53	55	53	36
Parents enseignants⁽³⁾						
Au moins un parent	23	22	22	19	19	32
Aucun parent	77	78	78	81	81	68
PCS des parents⁽³⁾						
Dominante cadre	35	27	29	22	28	32
Dominante intermédiaire	28	24	26	24	30	26
Dominante employé	15	20	17	19	17	24
Dominante petit indépendant	8	10	10	11	9	5
Dominante ouvrier	8	10	8	10	12	7
Un seul actif employé ou ouvrier (ou aucun parent n'ayant travaillé)	6	9	11	14	5	6
Situation professionnelle						
Étudiants	46	28	32	8	16	24
Enseignants	35	52	42	62	56	69
Autres emplois dans le secteur public ou privé	8	10	12	19	19	3
Autres situations	11	10	13	11	9	3

Source : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidatures à l'agrégation externe (hors spéciale) en 2024, pour les candidats non inscrits dans une autre voie d'accès, hors inscrits à titre étranger.

(1) Né étranger à l'étranger.

(2) Les deux parents, ou le parent en cas de famille monoparentale.

(3) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale).

Lecture : Les femmes représentent 75 % des inscriptions en langues et 33 % dans les disciplines scientifiques.

Une sélectivité moins forte en langues et dans les disciplines scientifiques

Sur l'ensemble des personnes ayant candidaté exclusivement à l'agrégation externe, 53 % se présentent aux écrits (Figure 5). Parmi eux, 38 % sont admissibles et 22 % sont admis, soit un taux de réussite un peu plus élevé que pour l'ensemble des candidats à la voie externe, inscrits à plusieurs voies ou pas (18 %). Les dynamiques sont toutefois très variées selon les disciplines. Le taux de présence aux écrits varie ainsi de 40 % en sections professionnelles à 61 % dans les disciplines littéraires et sciences humaines, témoignant d'un engagement inégal des inscrits selon la filière. La sélectivité du concours est aussi très inégale. Parmi les candidats présents, un sur quatre est admis en langues (27 %) ou dans les disciplines scientifiques⁴ (26 %), une proportion deux fois plus élevée qu'en éducation physique et sportive (13 %). Cet écart de réussite s'observe à l'admissibilité comme à l'admission. Ainsi en langues ou dans les disciplines scientifiques, près d'un candidat présent sur deux est admissible, et six admissibles sur dix sont admis, tandis qu'en section éducation physique et sportive, un candidat présent sur quatre est admissible, et cinq admissibles sur dix sont admis.

À chaque étape du concours, les étudiants réussissent mieux

Le parcours dans le concours est très lié au statut professionnel des candidats. Les étudiants sont ceux qui réussissent le mieux : parmi les candidats à l'agrégation

externe seule, ils représentent 29 % des inscrits, 46 % des présents, 63 % des admissibles et finalement 73 % des admis (Figure 6). Les élèves des écoles normales supérieures (ENS) en particulier ne forment que 4 % des inscrits mais 26 % des admis. À l'inverse, les candidats déjà en emploi (en majorité enseignants) représentent six inscrits sur dix mais un peu plus d'un admis sur cinq.

De la même façon, les candidats les plus jeunes réussissent mieux que les plus âgés : le taux de réussite est de 38 % parmi les candidats présents de moins de 25 ans alors qu'il est inférieur à 10 % après 40 ans. De fait, les moins de 25 ans représentent 19 % des inscrits, 28 % des présents et 49 % des admis. Parmi les candidats immigrés, le taux de réussite est de seulement 8 %, alors qu'il est de 24 % parmi les candidats sans ascendance migratoire. En conséquence, les immigrés ne forment que 5 % des admis alors qu'ils étaient 13 % parmi les candidats présents aux épreuves écrites. Pour eux, la sélection se fait surtout aux écrits. Les descendants d'immigrés représentent, eux, 11 % des admis, une proportion très similaire à celle observée parmi les candidats présents. Leur parcours dans le concours est semblable à celui des candidats sans ascendance migratoire lorsqu'un des parents n'est pas immigré, tandis qu'il se rapproche de celui des immigrés lorsque leurs deux parents sont immigrés.

Le parcours dans le concours diffère aussi selon l'origine sociale des candidats. Les candidats issus de foyers à dominante cadre ont un taux de réussite très supérieur à la moyenne (31 %, contre 22 %) : ils représentent 44 % des admis, contre 31 % des candidats présents.

Figure 5 : Processus de recrutement à l'agrégation externe en 2024 selon les disciplines (hors candidats inscrits dans une autre voie d'accès)

	Inscrits	Présents aux écrits		Admissibles		Admis sur liste principale		Taux de réussite (admis/présents) en %	Sélectivité (présents/admis)
		Effectifs	% des inscrits	Effectifs	% des présents	Effectifs	% des admissibles		
Ensemble externe non inscrits dans une autre voie	12 670	6 730	53	2 570	38	1 450	57	21,6	4,6
Dont									
Disciplines littéraires et sciences humaines	3 500	2 130	61	810	38	430	53	20,3	4,9
Langues	1 840	970	53	420	44	270	63	27,5	3,6
Disciplines scientifiques	3 440	1 960	57	850	43	500	59	25,6	3,9
Sections professionnelles	2 610	1 030	40	320	31	170	53	16,3	6,1
Disciplines artistiques	440	220	50	60	27	30	56	15,3	6,6
Éducation physique et sportive	850	430	50	110	25	50	50	12,8	7,8

Source : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidatures à l'agrégation externe (hors spéciale) en 2024, pour les candidats non inscrits dans une autre voie d'accès, hors inscrits à titre étranger.

Lecture : Dans les disciplines littéraires et sciences humaines, 61 % des inscrits se présentent effectivement aux épreuves écrites, 38 % des présents sont admissibles et 53 % de ces derniers sont admis.

4. Ces taux concernent la discipline dans son ensemble ; au sein de certaines disciplines des différences peuvent être observées entre les sections. Par exemple, dans les disciplines scientifiques, le taux de réussite à la section mathématique est de 29 %, contre 18 % pour la section « sciences de la vie - sciences de la Terre et de l'Univers ».

Figure 6 : Profil des candidats inscrits à l'agrégation externe seule en 2024, selon le parcours dans le concours en %

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Participation (présents/inscrits)	Réussite (admis/présents)
Sexe						
Femmes	47	47	44	44	52,9	20,4
Hommes	53	53	56	56	53,4	22,7
Âge au 31/12						
Moins de 25 ans	19	28	40	49	79,4	37,9
25 à 29 ans	37	41	37	36	60,2	18,7
30 à 39 ans	23	17	13	10	39,8	12,2
40 à 49 ans	13	8	6	4	32,9	9,5
50 ans et plus	8	5	3	2	32,4	6,7
Avec enfants en bas âge						
Oui	12	8	6	4	33,7	10,2
Non	88	92	94	96	55,8	22,5
Lien à l'immigration						
Immigrés ⁽¹⁾	15	13	5	5	45,9	8,0
Descendants d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽²⁾	5	3	2	2	34,9	12,6
Descendants d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	7	7	8	9	54,9	26,7
Ni immigré, ni descendant d'immigré	73	77	85	85	55,7	23,8
Parents dans la fonction publique						
Oui, les deux parents ⁽²⁾	18	18	21	22	53,4	25,8
Oui mais un seul des deux parents	31	33	35	33	56,2	21,9
Aucun parent	51	49	45	45	51,2	19,8
Parents enseignants⁽³⁾						
Oui les deux parents ⁽²⁾	5	6	7	8	58,3	31,8
Un parent enseignant et un non enseignant	17	18	21	21	58,2	26,0
Aucun parent	78	76	72	70	52,5	20,6
PCS des parents⁽³⁾						
Dominante cadre	29	31	40	44	58,4	31,1
Dominante intermédiaire	26	27	28	28	55,6	23,4
Dominante employé	18	18	15	15	53,7	18,7
Dominante petit indépendant	9	8	6	5	49,1	14,1
Dominante ouvrier	9	7	6	5	45,5	13,9
Un seul actif employé ou ouvrier (ou aucun parent n'ayant travaillé)	9	8	4	3	46,9	7,6
Situation professionnelle						
Élèves ENS	4	7	16	26	97,1	78,0
Étudiants hors ENS	25	38	46	47	80,2	26,5
Enseignants	48	39	26	19	42,7	10,8
Autres emplois dans secteurs public ou privé	12	6	5	3	28,6	9,8
Sans emploi	11	10	6	5	46,8	11,0
Ensemble	100	100	100	100	53,1	21,6

Source : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidatures à l'agrégation externe (hors spéciale) en 2024, pour les candidats non inscrits dans une autre voie d'accès, hors inscrits à titre étranger.

(1) Né étranger à l'étranger.

(2) Les deux parents, ou le parent en cas de famille monoparentale.

(3) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale).

Lecture : Les moins de 25 ans représentent 19 % des candidats inscrits, 28 % des présents aux épreuves écrites, 40 % des admissibles et 49 % des admis. Plus de trois sur quatre (79 %) se sont effectivement présentés aux épreuves écrites, et 38 % d'entre eux ont été admis.

Encadré 2 : Profil des candidats, parcours dans le concours et déterminants de la réussite pour la voie interne

Les candidats inscrits à la voie interne sont pour l'essentiel des enseignants (à 97 %). Ils sont en moyenne plus âgés (les deux tiers ont plus de 40 ans) que ceux inscrits en externe, et ils sont plus souvent en couple (71 %) ou avec des enfants en bas âge. Ce sont aussi plus souvent des femmes, 57 % contre 47 % parmi les externes « exclusifs » (Figure A).

Figure A : Profil des candidats à l'agrégation interne en 2024, selon le parcours dans le concours

en %

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Participation (présents / inscrits)	Réussite (admis / présents)
Sexe						
Femmes	57	59	60	61	69	12
Hommes	43	41	40	39	64	11
Âge au 31/12						
Moins de 30 ans	4	5	5	5	70	12
30 à 39 ans	32	33	36	42	71	14
40 à 49 ans	39	39	42	40	66	11
50 ans et plus	24	23	18	14	64	7
En couple						
Oui	71	72	75	77	68	12
Non	29	28	25	23	64	9
Avec enfants en bas âge						
Oui	23	22	23	25	64	13
Non	77	78	77	75	68	11
Lien à l'immigration						
Immigrés ⁽¹⁾	8	8	7	6	61	9
Descendants d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽²⁾	6	5	5	4	60	7
Descendants d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	6	6	6	6	66	12
Ni immigré, ni descendant d'immigré	80	81	82	84	68	12
Parents dans la fonction publique						
Oui, les deux parents ⁽²⁾	18	19	21	23	70	14
Oui mais un seul des deux parents	31	32	33	33	69	11
Aucun parent	50	49	46	44	64	10
Parents enseignants⁽³⁾						
Oui les deux parents ⁽²⁾	6	6	7	7	72	12
Un parent enseignant et un non enseignant	16	16	19	21	68	15
Aucun parent	78	78	74	72	67	11
PCS des parents⁽³⁾						
Dominante cadre	23	25	30	34	71	16
Dominante intermédiaire	24	25	25	26	68	12
Dominante employé	19	19	18	17	68	10
Dominante petit indépendant	10	10	8	8	67	10
Dominante ouvrier	12	12	11	10	65	10
Un seul actif employé ou ouvrier (ou aucun parent n'ayant travaillé)	11	10	8	5	60	6
Situation professionnelle						
Autres emplois dans secteurs public ou privé	3	2	2	1	46	8
Enseignants	97	98	98	99	68	11
Ensemble	100	100	100	100	67	11

Source : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidatures à l'agrégation interne du second degré de l'enseignement public en 2024, hors inscrits à titre étranger.

(1) Né étranger à l'étranger.

(2) Les deux parents, ou le parent en cas de famille monoparentale.

(3) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale).

Lecture : Les femmes représentent 57 % des candidats inscrits à l'agrégation interne, 59 % des présents aux épreuves écrites, 60 % des admissibles et 61 % des admis. Elles sont 69 % des inscrites à se présenter aux épreuves écrites et 12 % d'entre elles ont été admises.

La part des descendants d'immigrés (12 % des inscrits) est la même dans les deux voies d'accès, mais la proportion d'immigrés est, elle, plus faible : 8 % des candidats inscrits à la voie interne sont immigrés, soit près de deux fois moins que parmi les inscrits à la seule voie externe. Les candidats en interne sont également moins souvent issus de milieux socialement favorisés : 48 % proviennent de milieux à dominante cadre ou de professions intermédiaires, contre 55 % des candidats inscrits uniquement à la voie externe.

Les caractéristiques socio-démographiques des candidats à la voie interne semblent jouer un rôle moins déterminant dans la réussite que dans le concours externe. Le profil des admis est ainsi plus proche de celui des inscrits.

Le taux de réussite dans la voie interne apparaît légèrement plus élevé chez les femmes (12 % de celles qui se présentent) que chez les hommes, au contraire de la voie externe. Les écarts par âge sont plus resserrés qu'à l'externe : le taux de réussite varie de 7 % après 50 ans à 14 % entre 30 et 39 ans. Comme à l'externe, le taux de réussite est plus élevé pour les candidats sans lien à l'immigration et pour ceux dont un des parents est issu de l'immigration et l'autre non (12 %), tandis qu'il est plus faible pour les candidats immigrés (9 %) et pour les descendants dont les deux parents sont immigrés (7 %).

La catégorie socioprofessionnelle des parents influence aussi les résultats, même pour les candidats de la voie interne, déjà actifs sur le marché de l'emploi. Ainsi, les candidats issus de foyers à dominante cadre, qui représentent 23 % des inscrits, constituent 34 % des admis, avec un taux de réussite supérieur de quatre points à la moyenne. Les candidats dont les deux parents sont dans la fonction publique présentent également un taux de réussite plus élevé, atteignant 14 % contre 11 %.

À profil similaire, les candidats non-enseignants sont moins enclins à se présenter aux épreuves écrites que les enseignants. De même, ceux âgés de plus de 40 ans se présentent moins souvent que les candidats plus jeunes (Figure B). Parmi ceux qui se sont présentés, les candidats de plus de 50 ans ont moins de chances d'être admissibles que les candidats plus jeunes. Il en va de même pour ceux dont la catégorie socioprofessionnelle dominante des parents n'est pas cadre. Concernant la réussite à l'admission, le facteur déterminant reste les notes à l'écrit. Les facteurs socio-démographiques ayant un effet sur l'admission sont l'âge (les moins de 40 ans réussissent mieux) et la catégorie socio-professionnelle des parents, en particulier lorsque la catégorie dominante n'est ni cadre, ni intermédiaire, ni employé.

Figure B : Principaux déterminants de la réussite à chaque étape de l'agrégation interne

Rapports de cotes (Odds ratio)

Effets	Présents	Admissible	Admis
Sexe (réf = homme)			
Femme	1,04 ***	1,00	1,02
Âge (réf = 50 ans et plus)			
De 40 à 49 ans	1,01	1,07 ***	1,03
Moins de 40 ans	1,05 ***	1,08 ***	1,12 ***
Couple (réf = non)			
Oui	1,05 ***	1,05 ***	0,99
Enfants (réf = non)			
Oui	0,94 ***	0,98	1,03
Lien avec l'immigration (réf = ni immigré, ni descendant d'immigré)			
Immigré	0,96	1,00	0,98
Au moins un parent immigré	0,97	1,00	1,03
Parents dans la fonction publique (réf = aucun parent dans la FP)			
Au moins un parent dans la FP	1,02	1,00	0,98
PCS des parents (réf = dominante cadre)			
Dominante intermédiaire	0,98	0,95 ***	0,99
Dominante employé	0,98	0,93 ***	0,95
Autre	0,96 *	0,92 ***	0,91 ***
Situation professionnelle (réf = enseignant)			
Autre emploi dans secteurs public ou privé	0,84 ***	1,02	0,92
Variables de contrôle			
Discipline (réf = disciplines scientifiques)			
Disciplines artistiques	1,00	1,00	1,04
Disciplines littéraires et sciences humaines	0,97 *	1,03 **	1,02
Disciplines/sections professionnelles	0,88 ***	0,97	0,91 **
Éducation physique et sportive	1,08 ***	1,03	0,88 ***
Langues	1,01	1,04 **	0,94 *
Rang normé (par section et option) à l'admissibilité			2,11 ***

Source : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidatures à l'agrégation interne du second degré de l'enseignement public en 2024, hors inscrits à titre étranger.

*p<0,1, **p<0,05, ***p<0,01.

Lecture : Parmi les candidats admissibles, les chances d'admission d'un candidat de moins de 40 ans sont 1,12 fois plus élevées que celles d'un candidat de 50 ans ou plus, à notes à l'écrit et autres caractéristiques comparables. Cet effet est significatif avec une forte présomption (p<0,01).

À profil similaire, les candidats immigrés ou issus de milieux modestes ont moins de chances de réussir les épreuves écrites

Afin de prendre en compte de possibles effets de structure, une analyse à profil identique a été réalisée (voir Méthode dans « Sources, champ, méthode et définitions »). De manière générale, les tendances observées précédemment se confirment. Ainsi, à groupe de disciplines donné et caractéristiques comparables (notamment en termes d'âge, de situation familiale, d'origine sociale ou géographique), les étudiants se présentent en moyenne 1,4 fois plus souvent aux épreuves écrites que les candidats enseignants, et ceux qui se présentent ont une probabilité 1,2 fois plus élevée d'être admissibles (Figure 7). De la même façon, les hommes et les candidats les plus jeunes ont plus de chances de se présenter aux épreuves écrites et de les réussir, à profil identique.

Les immigrés sont aussi plus enclins à se présenter aux écrits, à l'inverse des descendants d'immigrés, mais leurs chances d'être admissibles sont plus faibles : à profil similaire, ils ont 1,2 fois moins de chances d'être admissibles que ceux qui ne sont ni immigrés, ni enfants de parents immigrés. C'est notamment le cas dans les disciplines scientifiques et professionnelles, où les immigrés sont nombreux à candidater. De même, l'origine sociale constitue un facteur de différenciation important : les candidats dont les parents ne sont pas cadres, notamment ceux avec un seul parent actif employé ou ouvrier, ont moins de chances d'être admissibles et ce quelle que soit la discipline.

À l'admission, les plus jeunes conservent un avantage

Pour analyser les chances de réussite des candidats admis à passer les épreuves orales, leur rang au sein de chaque section/option à l'issue des épreuves d'admissibilité a été pris en compte. De fait, mieux le candidat réussit les épreuves écrites, plus ses chances d'être admis à l'issue des épreuves orales sont grandes. À profil équivalent, un candidat admissible a près de trois fois plus de chances d'être admis s'il est celui qui a obtenu les meilleures notes à l'écrit que s'il a obtenu les moins bonnes notes.

Une fois cet élément pris en compte, le sexe ou l'origine sociale des candidats notamment n'ont globalement plus d'effet significatif sur la réussite aux épreuves d'admission. L'âge demeure toutefois un facteur associé à des écarts de réussite : à caractéristiques comparables, les candidats admissibles de moins de 25 ans ont 1,2 fois plus de chances d'être admis que ceux âgés de 35 ans ou plus. Des variations sont observées selon les disciplines. Dans les sections de langues notamment, les candidats immigrés ont, à performance écrite similaire, une probabilité d'admission 1,3 fois plus élevée que les candidats sans lien à l'immigration. En revanche, le fait d'être immigré n'a plus d'effet significatif dans les disciplines scientifiques, littéraires ou professionnelles. Dans les sections professionnelles, les femmes ont 1,1 fois plus de chances d'être admises que les hommes à profil similaire (alors qu'elles ont moins de chances d'être présentes ou admissibles).

Figure 7 : Principaux déterminants de la réussite à chaque étape de l'agrégation externe pour les candidats uniquement inscrits à cette voie d'accès

Rapports de cotes (Odds ratio)

Effets	Présents	Admissible	Admis
Sexe (réf = homme)			
Femme	0,97 ***	0,93 ***	1,03
Âge (réf = 35 ans et plus)			
Moins de 25 ans	1,20 ***	1,08 ***	1,17 ***
De 25 à 34 ans	1,12 ***	0,99	1,12 ***
Couple (réf = non)			
Oui	1,00	1,01	1,01
Enfants (réf = non)			
Oui	0,95 ***	1,01	1,00
Lien avec l'immigration (réf = ni immigré, ni descendant d'immigré)			
Immigré	1,04 **	0,85 ***	1,10 **
Au moins un parent immigré	0,95 ***	0,98	1,05 *
Parents dans la fonction publique (réf = aucun parent dans la FP)			
Au moins un parent dans la FP	1,00	0,99	0,97
PCS des parents (réf = dominante cadre)			
Dominante intermédiaire	1,00	0,94 ***	1,00
Dominante employé	0,99	0,88 ***	1,01
Autre	0,96 **	0,83 ***	0,97
Situation professionnelle (réf = enseignant)			
Étudiant	1,37 ***	1,22 ***	1,05
Autre emploi dans secteurs public ou privé	0,89 ***	1,02	0,94
Sans emploi	1,02	1,01	1,00
Variables de contrôle			
Discipline (réf = disciplines scientifiques)			
Disciplines artistiques	1,04	0,93 **	1,16 **
Disciplines littéraires et sciences humaines	1,00	0,90 ***	0,98
Disciplines/sections professionnelles	0,97 *	0,98	1,02
Éducation physique et sportive	0,92 ***	0,83 ***	0,92
Langues	1,01	1,07 ***	1,06 **
Rang normé (par section et option) à l'admissibilité			2,67 ***

Source : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP-SDessi.

Champ : Candidatures à l'agrégation externe (hors spéciale) en 2024, pour les candidats non inscrits dans une autre voie d'accès, hors inscrits à titre étranger.

* $p < 0,1$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$.

Lecture : Parmi les candidats qui se sont inscrits, les étudiants ont 1,2 fois plus de chances que les enseignants, à autres caractéristiques similaires, de se présenter aux épreuves écrites (voir Méthode). Cet effet est significatif avec une forte présomption ($p < 0,01$).

Source, champ, méthode et définitions

Source

Les données mobilisées sont issues du dispositif Base Concours, qui vise à mieux appréhender la diversité et le processus de sélection des candidats aux concours de la fonction publique. Grâce à ce dispositif, des statistiques et des études sur l'égalité des chances dans l'accès à la fonction publique peuvent être réalisées. Il regroupe des données issues de deux sources :

1. La base administrative Concours (BAC) qui contient l'ensemble des informations individuelles saisies lors de l'inscription, ainsi que celles relatives au parcours dans le concours de tous les candidats inscrits aux concours de la fonction publique.
2. L'enquête Concours qui interroge l'ensemble des candidats inscrits aux concours ciblés par l'enquête, ici les concours de l'agrégation du secondaire. Cette interrogation, réalisée par internet uniquement, a eu lieu entre février et mars 2024, et apporte des informations complémentaires telles que la situation de famille ou les origines sociale et géographique des candidats. Les thématiques abordées dans le questionnaire ont été fixées par l'article 5 du **décret 2018-114 du 16 février 2018**. Cette enquête a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique du Cnis (Conseil national de l'information statistique), avec obligation de réponse (**arrêté du 20 février 2023**).

L'enquête auprès des candidats inscrits à la session 2024 des concours de l'agrégation du secondaire a obtenu un taux de réponse de 56%. Des redressements ont été effectués pour corriger de la non-réponse.

Champ

L'étude porte sur les candidats inscrits aux concours de l'agrégation de l'enseignement secondaire en 2024, hors candidats autorisés à concourir à titre étranger. Elle s'intéresse plus particulièrement à ceux de la voie externe non inscrits en parallèle à une autre voie d'accès : 12 670 candidats ont ainsi été retenus. Ce chiffre diffère légèrement du nombre de candidats autorisés à concourir. En effet, la validité des conditions d'inscription est parfois vérifiée a posteriori ; de plus, seuls les candidats déjà majeurs à l'inscription ont été interrogés.

Méthode

Une analyse économétrique a été réalisée afin d'étudier les déterminants de la réussite à chaque étape du concours. Cette analyse s'appuie sur une régression logistique spécifique prenant en compte le sexe, l'âge, la situation sur le marché du travail du candidat, le fait de vivre en couple ou pas, d'être parent d'un enfant de moins de sept ans ou pas, ainsi que des éléments relatifs aux parents du candidat : leur groupe socio-professionnel, leur lien avec la fonction publique, leur lien à l'immigration.

Pour analyser les déterminants de l'admission parmi les candidats admissibles, un rang normé a été calculé afin de prendre en compte les écarts de performance observés à l'écrit. Ce rang est compris pour chaque section et option entre 0, pour le dernier admissible, et 1, pour le candidat ayant obtenu les meilleures notes.

Un grand nombre de facteurs explicatifs des écarts de réussite reste néanmoins inobservé comme le nombre d'heures de révision de chaque candidat.

Ce type d'analyse permet de prendre en compte de possibles effets de structure et de préciser le rôle de chacun des déterminants. L'indicateur privilégié pour décrire les résultats est l'*odds ratio*, également appelé rapport des chances, rapport des cotes ou risque relatif rapproché. Soit p , la probabilité de présence des étudiants et q celle des enseignants ; l'*odds ratio*, égal à $[p/(1-p)]/[q/(1-q)]$, est de 1,37. Ainsi, les étudiants ont 1,37 fois plus de chances que les enseignants de participer aux écrits que de ne pas le faire.

Dans le cas du rang qui est une variable numérique, la lecture est similaire : avec p la probabilité d'être admis des candidats de rang 1 et q celle des candidats de rang 0 ; l'*odds ratio* $[p/(1-p)]/[q/(1-q)]$ est de 2,67. Ainsi à caractéristiques similaires, les candidats qui ont les meilleures notes de leur section (rang = 1) à l'admissibilité ont 2,67 fois plus de chances que les candidats qui ont eu les moins bonnes notes (rang = 0) d'être admis plutôt que de ne pas l'être.

Cette rédaction étant lourde, par abus de langage, nous écrirons : les étudiants ont 1,4 fois plus de chances que les enseignants de participer aux écrits et les premiers admissibles ont 2,7 fois plus de chance d'être admis que les derniers.

Définitions

Taux de réussite : Rapport entre le nombre de candidats admis et le nombre de candidats présents aux épreuves écrites. Un taux de réussite de 20% signifie que, sur cinq candidats présents aux épreuves écrites, un seul est finalement admis à l'issue des épreuves orales.

Sélectivité : Rapport inverse du taux de réussite, exprimé comme le nombre de candidats présents aux épreuves écrites pour un seul admis. Une sélectivité de 5 indique qu'il y a un candidat admis pour cinq présents.

Population de référence : Personnes résidant en France dans un logement ordinaire (champ de l'enquête Emploi), âgées de moins de 60 ans et qui respectent les conditions d'inscription au concours externe de l'agrégation, à savoir les personnes disposant de la nationalité française ou de celle d'un pays appartenant à l'Espace économique européen et d'un diplôme de niveau bac +5 minimum, en 2024.

Immigré : Personne née étrangère à l'étranger.

Ascendance migratoire : La connaissance du lieu et la nationalité de naissance du candidat et de ses parents permettent de déterminer si le candidat est immigré, s'il a des parents immigrés (descendant d'immigré) ou s'il est « sans ascendance migratoire » (donc une personne qui n'a pas de parents immigrés et qui n'est pas immigrée).

Parents dans la fonction publique : L'emploi concerné est celui des parents au moment de l'enquête ou, si le candidat a achevé ses études, à la fin des études initiales du candidat. Si à ce moment le parent ne travaille pas, il s'agit du dernier emploi occupé avant cette date.

PCS des parents : Elle est construite à partir des groupes socioprofessionnels des parents du candidat. C'est une mise en œuvre de la PCS « ménage » proposée dans le cadre de la rénovation de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de 2020 afin de rendre compte de la situation de bi-activité au sein des couples. Les catégories suivantes ont été définies en fonction de la situation socioprofessionnelle de chacun des parents :

- dominante cadre : cadre avec autre cadre ou profession intermédiaire ;
- dominante intermédiaire : profession intermédiaire (PI) avec autre PI ou petit indépendant, ainsi que toutes les situations non classées en dominante cadre mais avec un parent cadre ;
- dominante employé : employé avec employé, ainsi que toutes les situations non classées en dominante intermédiaire ou cadre mais comprenant un parent avec une PI ;
- dominante petit indépendant : petit indépendant avec petit indépendant, employé, ouvrier, inactif ou sans conjoint ;
- dominante ouvrier : ouvrier avec autre ouvrier ou employé ;
- un seul actif employé ou ouvrier ;
- pas de parents ou aucun n'ayant travaillé.

Pour en savoir plus

Des figures complémentaires sont disponibles en ligne, à la page de la publication.

- Repères et références statistiques (2025), « [Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré](#) » (fiches 9.29 et 9.30) ; DEPP.
- Lemaire D. (2025), « [La réussite au concours commun C externe de la branche administrative des ministères économiques et financiers selon le profil des candidats](#) », *Point Stat* n° 50, DGAFP, février.
- Prévot M. (2024), « [La réussite au concours externe des IRA selon le profil des candidats](#) », *Point Stat* n° 47, DGAFP, juillet.
- Fargeas T., Lemaire D. (2025), « [Les recrutements externes de fonctionnaires de l'État en 2023](#) », *Stats Rapides* n° 119, DGAFP, mai.
- Chedorge-Farnier D. (2024), « [Quel est le profil sociodémographique des agents de la fonction publique ?](#) », *Point Stat* n° 46, DGAFP, mai.
- Challe L., L'Horty Y., Petit P. (2022), « [Le «testing» montre que des discriminations persistent dans l'accès à l'entretien d'embauche y compris dans la fonction publique](#) », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique – Édition 2022*, DGAFP.
- L'Horty Y. (2016), « [Les discriminations dans l'accès à l'emploi public](#) », Rapport au Premier ministre.

S'abonner aux avis de parution des publications statistiques sur la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/sabonner-aux-avis-de-parution-des-publications-statistiques>



MINISTÈRE DE L'ACTION PUBLIQUE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information (SDessi)
DGAFP - 139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

Directeur de la publication : **Boris Melmoux-Eude**
Rédacteur en chef : **Gaël de Peretti**
Responsable d'édition : **Nadine Gautier**

Point Stat n° 53
ISSN : 2267-6570



STATISTIQUE
PUBLIQUE La SDessi fait partie
du Service statistique
public piloté par l'Insee.